

ILS FONT L'ACTUALITÉ | DANS VOTRE RÉGION

Les communes produisent de l'énergie photovoltaïque sur les toits du territoire. Une tendance qui a le vent en poupe

Le département se met au vert

Le Solaret, la plus grosse société coopérative du genre en Savoie



Le Solaret compte 13 toitures équipées de panneaux photovoltaïques, pour une surface totale de 850 m² et une production annuelle de 165 600 kWh. Ici, l'installation du Relais d'assistants maternels de Montmélan, qui produit 9 kWc. C'est plus que les estimations. Photo Le DL/C.C.

Avec ses 850 m² de surface photovoltaïque réparties sur 13 toitures et 7 communes, le Solaret, situé sur la communauté de communes (com-com) Cœur de Savoie, est la plus importante centrale villageoise du département. Elle peut produire 165 600 kWh par an, qu'elle réinjecte dans le réseau général. Les dernières installations sont en cours de mise en service.

« Une initiative locale et citoyenne, pas dictée par les autorités »

Ce projet d'envergure, c'est une idée de Nicolas Pondeur, aujourd'hui président de la SCIC Centrales villageoises Le Solaret (Société coopérative d'intérêt collectif). En 2016, inspiré par le projet déjà monté dans les Bauges, Perle, et le plan de Territoire à énergie positive (Tepos), il a voulu faire de même sur son territoire. Il raconte : « Je me suis rapproché de la com-com et du parc des Bauges pour faire une réunion publique en présence de Perle, pour qu'ils témoignent. À la suite de ça, on a monté un petit groupe pour mener à bien le projet. » Très vite, l'équipe a trouvé des financeurs, des techniciens et des souscripteurs. « Le développement des énergies positives et l'aspect citoyen ont séduit, le fait

d'œuvrer pour le territoire de façon collective, que la centrale soit une initiative locale et citoyenne, pas dictée par les autorités. » La coopérative a pu rassembler 85 000 € de fonds propres. L'intercommunalité a elle aussi pris des parts dans la société, pour un montant de 10 000 €, en plus de mettre à disposition l'une de ses toitures et d'avancer l'argent nécessaire aux prémices du projet.

Le reste a été emprunté, pour un budget total de près de 350 000 € couvrant, le matériel photovoltaïque et sa pose, ainsi que les onduleurs, le raccordement au réseau public de distribution, les coffrets des onduleurs et les tranchées, les boîtiers de monitoring, les coûts induits par la pose des panneaux, les frais de notaire, ainsi que les frais d'étude.

La version énergétique du "locavorisme"

« C'est le circuit court de l'énergie ! » s'amuse Nicolas Pondeur. « En France, le système de production électrique est hypercentralisé, le haut redistribue vers le bas. Là, on a un autre modèle qui part du bas avec de petites unités. » Les actionnaires de la société coopérative sont majoritairement des particuliers, tous du secteur. Chacun

compte pour une voix, peu importe le nombre d'actions achetées. Les trois entreprises qui sont intervenues pour la pose des panneaux et des compteurs sont elles aussi du secteur. De par son statut, plus de 50 % des bénéfices sont obligatoirement réinvestis dans la société pour sa pérennité. L'électricité produite est réinjectée dans le réseau d'Enedis. Théoriquement, donc, elle est susceptible d'être utilisée par n'importe qui, n'importe où. Mais dans les faits, l'électricité préférant le chemin le plus court, ce sont les locaux qui la consomment en premier. Pour être sûrs d'utiliser leur propre production, il faudrait mettre en place des systèmes de stockage de l'électricité. Mais le coût de pareils travaux, trop élevé, compliquerait énormément la rentabilisation.

Une fois les installations du Solaret amorties, soit au bout d'environ 20 ans (selon les projections), elles deviendront la propriété de ceux chez qui elles sont installées. Un petit bonus incitatif pour proposer sa toiture à la centrale.

La coopérative ne compte pas s'arrêter là. Les 13 toitures déjà équipées ne sont que « la première tranche ». La SCIC travaille à la suite et prévoit une nouvelle réunion publique début 2019. L'objectif, à moyen

plus qu'à long terme, serait de diversifier les énergies renouvelables avec de l'hydroélectricité, de l'éolien ou de la méthanisation pour se chauffer, même si au Solaret, il faut encore trouver un modèle pour la vente de

chaleur. De son côté, la communauté de communes, toujours très engagée dans le projet, sollicite les entreprises pour qu'elles les accueillent sur leur toit un équipement photovoltaïque.

Caroline CHATELARD



Nicolas Pondeur, président de la de la SCIC Centrales villageoises Le Solaret, est à l'origine du projet. Photo Le DL/C.C.

LE CHIFFRE

36 C'est le nombre actuel de centrales villageoises labellisées en France, dont les deux centrales de Savoie et leur voisine Haut-Savoie. 27 sont déjà créées, 9 sont en cours de création. Toutes ces sociétés rassemblent au total plus de 2 800 actionnaires.

À Bissy, dans le Beaufortain et à La-Motte-Servolex, trois sites ont adopté la méthanisation

□ L'usine de dépollution des eaux du Grand Chambéry, à Bissy, met à profit les boues issues de son processus de traitement.

Grâce à des installations de méthanisation, elle transforme ces boues en biogaz.

□ Plus ragoûtant, les laiteries du Beaufortain créent aussi du biogaz. Mais cette fois à partir de leur petit-lait. L'électricité que cette unité de méthanisation, baptisée Savoie lactée, produit et revend à EDF représente 3 millions de kWh/an, soit la production annuelle pour 1500 habitants. Quant à sa production de chaleur, elle est réutilisée dans l'usine.

□ Le lycée agricole de La Motte-Servolex s'y est mis il y a sept ans.

Les déchets produits par les différents ateliers sont transformés pour fournir l'établissement en électricité, et même en engrais naturel, avec le digestat de la méthanisation.



L'unité de méthanisation de sept coopératives de Beaufort, appelée Savoie lactée, a vu le jour en 2015, dans la plaine de Confians, à l'initiative de l'Union des producteurs. Archives photo Le DL/Thierry GULLLOT

DÉCRYPTAGE

Les centrales villageoises en cinq points

1 | C'est quoi une centrale villageoise ?

Issues d'une expérimentation menée dans les Parcs naturels régionaux de la région Auvergne Rhône-Alpes, les centrales villageoises sont des sociétés locales ayant pour but de développer les énergies renouvelables sur un territoire en associant citoyens, collectivités et entreprises locales.

2 | Comment ça marche ?

Concrètement, des toits sont loués à des propriétaires (entre 30 et 135 € par an) pour y installer des panneaux, financés par un prêt et des fonds propres, constitués par l'apport des citoyens actionnaires et les aides de la Région. L'énergie produite est rachetée et raccordée par Enedis.

3 | Quelle forme juridique ?

Les sociétés de centrales villageoises sont des SAS (Sociétés à actions simplifiées) ou des SCIC SAS (Société coopérative d'intérêt collectif).

La société est administrée par un conseil de gestion d'au moins six personnes.

4 | Sur quelles valeurs reposent-elles ?

Les centrales villageoises reposent sur une gouvernance démocratique (de type coopératif) et des garde-fous assurant stabilité et contrôle de l'actionariat (impossibilité de vendre ses actions avant un certain nombre d'années, nombre maximal d'actions par actionnaires etc.). Les projets développés adoptent une démarche de qualité de type professionnel, mêlant bénévolat, sensibilisation des habitants, le tout dans l'esprit de respect du patrimoine et du paysage.

5 | Quel équilibre économique pour ces projets ?

Les projets développés recherchent une viabilité économique modérée mais réelle, qui permette de rémunérer raisonnablement les actionnaires, et de réinvestir dans de nouveaux projets. Les dividendes versés sont votés en assemblée générale et sont variables, avec un objectif de 2 à 3 %, voire plus. Ils sont calculés sur 25 % des bénéfices, puisque 75 % de ceux-ci doivent être réinvestis.

» Source : charte des centrales villageoises, l'association nationale : www.centralesvillageoises.fr

À Chambéry, un projet au cœur de la ville

Une réunion publique est programmée par le collectif Solaire citoyen mercredi, à Chambéry, et une autre le 4 décembre à La Motte-Servolex. Deux rendez-vous pour initier un projet de centrale villageoise sur la zone du Grand Chambéry.

Le bassin chambérien, un terreau privilégié

Hélène Christ, membre de la petite équipe de 13 de Solaire citoyen, fonde de grands espoirs sur ces réunions : « On va essayer d'identifier trois types de personnes : des propriétaires de toitures, des financeurs et de nouveaux membres de l'équipe. [...] Il y a plein de gens sensibilisés ici, donc pour nous, c'est un terreau privilégié. » Le projet de centrale s'inscrirait sur le territoire du Grand Chambéry, à l'exception de la partie déjà couverte par Perle, sur le plateau de la Leysse.

Soit 18 communes, dont 4 en Chartreuse et, peut-être, une ouverture vers Technolac. La centrale villageoise pourrait donc très bien voir le jour... en ville.

« Il n'y a pas de problème à un contexte plus urbain, même si le nom fait tiquer », précise Hélène Christ. « Il faut juste définir un territoire et développer un maximum de projets photovoltaïques dessus. Chambéry nous a contactés, mais nous n'avons pas encore parlé avec eux. La Ville pourrait tout à fait proposer des toitures ou prendre des parts dans la société. » Le projet en est encore à ses prémices. Le collectif a, pour l'instant, des pistes de partenaires plus que de toitures. Parmi ces alliés éventuels, la mairie de La Motte-Servolex, qui met à disposition l'école pour leur réunion. Le maire, Luc Berthou, s'est montré très motivé et constituerait un partenaire intéressant, aux dires du collectif. Mais pour l'heure, la priorité est à l'identification de toitures où poser des panneaux, sujet qui sera crucial lors des réunions. En 2016, la facture énergétique du Grand Chambéry s'élevait à 385 millions d'euros par an. Avec la démarche Territoire à énergie positive (Tepos), il a pour objectif, d'ici 2050, de réduire de moitié sa consommation énergétique et de couvrir les besoins restants avec des énergies renouvelables. Grand Chambéry a donc tout intérêt à participer au projet mené par Solaire citoyen.

C.C.

Réunions publiques de Solaire citoyen :

■ Mercredi 14 novembre, MJC de Chambéry, 19 heures.

■ Mardi 4 décembre, école Picolet de La Motte-Servolex, 18 h 30.